

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391

N° 112- 4^{ème} trimestre 2006

Editorial

Perspectives

En clôturant notre éditorial précédent, nous vous disions nos craintes de voir la question des sans-papiers s'enliser lamentablement. Nous voilà arrivés à notre dernier bulletin de l'année et malheureusement ce que nous redoutions s'est produit. Devant l'indifférence gouvernementale, les uns ont abandonné la lutte. D'autres résistent envers et contre tout et ne défraient plus la chronique que lorsqu'ils posent des actes à la limite du supportable : grèves de la faim, de la soif, lèvres cousues...

D'aucuns avaient espéré qu'une fois les élections communales passées, une solution globale aurait été trouvée. Il n'en a rien été. Tout au plus quelques solutions individuelles qu'avec une naïveté quasi enfantine, les autorités ont demandé de ne pas ébruiter. Les législatives se profilent à l'horizon. Il y a fort à parier qu'une fois de plus on reportera toute discussion après le scrutin en justifiant le tout par la volonté de ne pas fournir d'arguments faciles à l'Extrême-Droite.

Par contre, pour rénover l'appareil législatif relatif aux étrangers, nos dirigeants font preuve d'une activité débordante. Tout le paysage

s'en trouve quasiment modifié. Introduction de la protection subsidiaire pour transposer en droit belge une directive européenne. Réforme de la procédure d'asile attendue depuis des années. Loi dite « Accueil ». Tous ces bouleversements apporteront des améliorations, sans doute, et des problèmes supplémentaires, sûrement, à moins que les recommandations du monde associatif ne se traduisent en amendements. Depuis longtemps, vous le savez, notre Service Social est spécialisé dans l'accompagnement administratif des demandeurs d'asile. Tout ce qui précède nécessitera de sa part un investissement non négligeable en termes de formation au cours de l'année qui s'annonce.

Un mot de nos tutrices, simplement pour dire qu'elles poursuivront dans l'ombre un travail aussi ingrat que socialement utile, les drames personnels des mineurs dont elles ont la charge dépassant parfois l'imagination. L'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui con-

damne la Belgique dans l'affaire Tabita est naturellement un gros coup de pouce moral qui nous incite à rester en première ligne dans cette délicate problématique des Mineurs Etrangers Non-Accompagnés.

Mais nous pensons déjà aussi à **2008** ! Cette année célébrera en effet le **50^{ème} anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la Paix au Père Dominique Pire**. Avec les autres associations qu'il a fondées (les Iles de Paix, le Service d'Entraide Familiale et l'Université de Paix), nous réfléchissons dès maintenant à l'organisation de manifestations qui marqueront l'événement. A suivre, bien entendu !

Comme vous le voyez, 2007 s'annonce porteur d'espoirs et de défis. Vous savoir à nos côtés pour partager les uns et relever les autres nous pousse plus que jamais à aller de l'avant. A toutes et tous, bonne et heureuse année !

■ Patrick Verhoost

**Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à
30 Euros versés en une ou plusieurs fois en 2006 !**

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES - C.C.P. 000-0075670-10

Coup de projecteur sur les centres fermés pour étrangers

Depuis plusieurs années, des O.N.G. – dont l'Aide aux Personnes Déplacées – sont présentes dans les centres fermés pour étrangers. Elles y tiennent des permanences sociales et y rencontrent des détenus et des membres du personnel. En concertation, ces associations francophones et néerlandophones ont souhaité faire part aux autorités, au monde politique et au public d'un certain nombre d'observations portant sur le fonctionnement des centres. Résultat : un document – pourtant limité aux problématiques psycho-médicales et aux expulsions - de 91 pages. Gaëtane Moyen et Régine Thiébaud ont alimenté ce travail. Elles sont interrogées ici par Anne-Françoise Bastin.

AFB : Il y a tant de choses à dire au sujet des centres ?

RT : Il y aurait bien plus de choses à dire. Mais avant d'aborder tout ce qui ne va pas, je tiens à souligner que l'on rencontre dans certains centres fermés du personnel qui, loin d'être un simple rouage de cette machine infernale, apporte des solutions là où il le peut.

AFB : Qui sont les gens que l'on retrouve en centres fermés ?

GM : Des demandeurs d'asile (l'enfermement est systématique quand ils arrivent par un aéroport ou un port en n'ayant pas de passeport / visa), des personnes en séjour irrégulier, des étrangers qui sortent de prison et qui attendent leur expulsion et des personnes refoulées parce que, selon la police, elles ne satisfont pas aux conditions d'entrée sur le territoire (ressources insuffisantes, motif du voyage « peu clair » même si, parfois, la Belgique leur a accordé un visa, ...). Bref, des gens qui, selon la loi ne devraient pas être en Belgique, mais aussi des demandeurs d'asile en cours de procédure. En moyenne 8 000 étrangers sont chaque année placés en détention administrative.

AFB : On parle pour l'instant beaucoup des personnes détenues en attente d'un transfert vers le pays chargé de l'examen de la demande d'asile.

GM : C'est vrai. En 2005, plus de 800 personnes se trouvant dans ce cas de figure ont été enfermées. Lorsque l'Office des Etrangers demande à un autre pays européen une « reprise » en application des accords de Dublin, il désigne généralement un centre d'accueil aux personnes concernées et les convoque chaque mois jusqu'à ce que le pays pressenti se prononce. Et dès que le



transfert semble pouvoir se concrétiser, l'Office les arrête.

RT : Ces gens se rendent à l'Office des Etrangers comme ils l'avaient fait les mois précédents. En partant le matin, ils ignorent qu'ils ne rentreront pas.

GM : On ne leur laisse pas la possibilité de rejoindre librement le pays concerné. On les arrête au motif qu'elles « risquent » de ne pas se soumettre à la mesure de reconduite à la frontière. La Belgique a pourtant déjà été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour ce genre de pratique. Mais l'Etat ne semble plus mesurer ce que représente la privation de liberté pour des gens qui n'ont commis aucun délit. La détention se banalise, y compris celles des enfants d'ailleurs.

AFB : Les enfants sont-ils nombreux à être enfermés ?

RT : De plus en plus nombreux. Nous ne disposons pas encore de chiffres officiels mais nous en rencontrons clairement beaucoup plus. Le Gouvernement a décidé en mai dernier de mettre fin à la détention des mineurs non-accompagnés mais en attendant que la décision politique ne soit coulée sous forme de loi, l'Office use et abuse de la possibilité qui lui est laissée d'enfermer des enfants.

AFB : Les tribunaux exercent-ils un contrôle sur la détention ?

RT : Dans une certaine mesure. Ils peuvent se prononcer sur la légalité de la mesure mais pas sur son bien-fondé. En 2003, à peine 20 % des détenus ont introduit une demande de

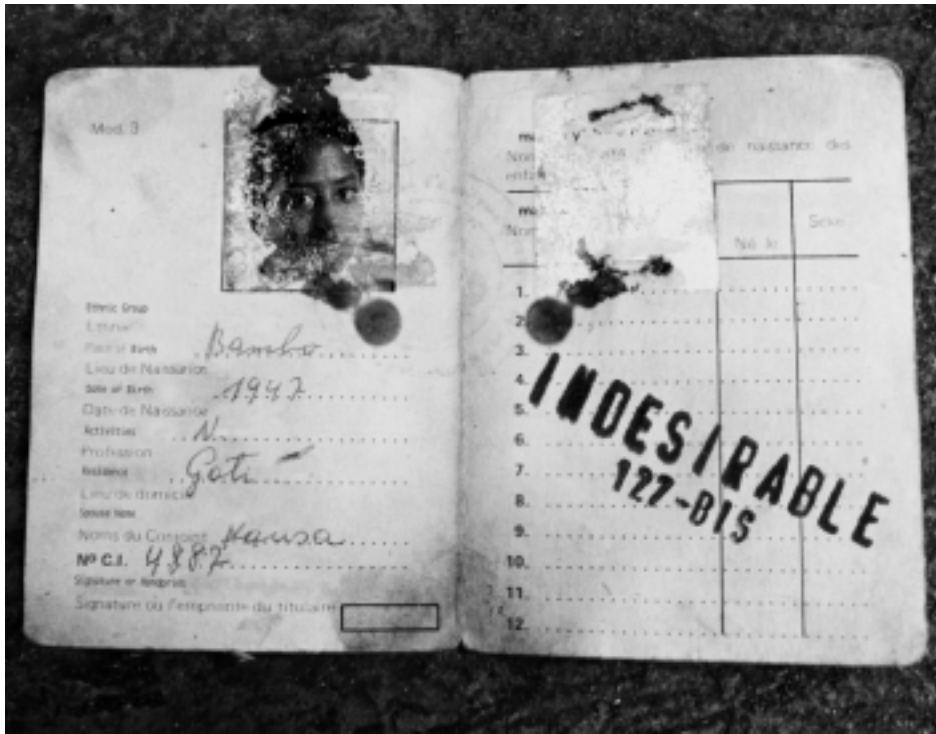
mise en liberté. Ils ne sont pas toujours suffisamment informés des possibilités d'introduire ce recours, ou ne croient pas que cela puisse marcher. Le passage devant la Chambre du Conseil est en outre souvent mal vécu par les personnes détenues. Menottées, elles sont conduites sous escorte policière au Palais de Justice et placées en cellules aux côtés de prévenus qui comparaissent pour des affaires criminelles. Ce traitement contribue au traumatisme général de la détention.

AFB : Quelle est la durée moyenne de la détention ?

GM : Difficile de répondre à cette question tant l'Office des Etrangers brouille les pistes. Normalement deux mois, éventuellement prolongeables pour une nouvelle période de deux mois si « les nouvelles démarches nécessaires en vue de l'éloignement de l'étranger ont été entreprises dans les sept jours de la mise en détention ». Après quatre mois, une nouvelle prolongation ne peut plus être prise que par le ministre. Après cinq mois, l'étranger doit être remis en liberté. C'est du moins ce que dit la loi.

AFB : Car dans les faits, la détention est parfois illimitée...

RT : Lorsqu'un détenu s'oppose à une tentative d'expulsion, l'administration prend une nouvelle décision de détention et remet les compteurs à zéro. Une pratique d'ailleurs critiquée par le Comité des Nations-Unies contre la Torture. Pire, certains détenus se plaignent de faire l'objet de tentatives d'expulsion sur base d'un laissez-passer soit fictif, soit périmé, ce qui permettrait à l'Office de



prolonger la détention en simulant une tentative d'expulsion.

AFB : Personne ne contrôle la réalité de ces documents ?

RT : Les documents de voyage ne sont présentés ni au détenu (qui pourrait les détruire) ni à son avocat. Il n'est pas rare de rencontrer des étrangers détenus depuis plus de cinq mois. Mais l'administration ne donne aucune information statistique fiable à ce sujet. L'Office des Etrangers communique les durées moyennes de détention par centre et non par détenu. Les transferts d'un centre à l'autre n'étant pas comptabilisés, les chiffres officiels pourraient laisser croire que les durées de détention sont plus courtes qu'elles ne le sont en réalité.

AFB : Les statistiques sont manipulées ?

RT : L'information n'est pas mensongère mais un détenu qui aurait passé deux mois au Centre 127, trois mois à Bruges, deux mois à Merksplas et vingt-quatre heures au 127bis apparaîtra dans les statistiques à quatre reprises. Pour l'administration, il ne s'agira pas d'une personne qui aura passé plus de sept mois en détention mais de quatre individus. Ce stratagème permet de faire baisser considérablement la durée moyenne de détention.

AFB : Avez-vous chiffré le coût des mesures de privation de liberté et d'éloignement ?

RT : On l'estime à vingt-cinq millions d'Euros par an. Un montant considérable qui devrait encourager le gouvernement à évaluer les « résultats » de cette politique. 65

% des personnes détenues ont été expulsées en 2005 et 10 % ont été transférées vers un autre centre fermé. Les autres ont été libérées. Si on retire de l'ensemble des chiffres ceux du centre INAD (centre situé à l'intérieur de l'aéroport qui reçoit les personnes qui n'ont pas accès au territoire) où le taux d'expulsion est de 85 %, le taux global d'éloignement diminue sensiblement. Autre constat qui relativise la portée de cette politique : plus de 40 % des personnes expulsées sont ressortissantes de l'Union Européenne ou d'un pays candidat. Ces gens bien souvent n'opposent guère de résistance à leur renvoi car ils savent qu'ils reviendront facilement.

AFB : Les africains résistent plus ?

RT : Les chiffres révèlent que les Congolais, par exemple, arrivent en 16ème position des nationalités les plus expulsées mais en 4ème position des nationalités expulsées avec escorte.

AFB : Peur des mauvais traitements en arrivant au pays ?

RT : La question est posée et elle en amène une autre : quelle limite l'état belge doit-il s'imposer dans l'usage de la violence lorsqu'il s'agit de contraindre au retour ? Les O.N.G. et le Centre pour l'Egalité des Chances réclament que des observateurs indépendants soient placés dans l'avion et que les expulsions soient filmées mais les autorités font la sourde oreille.

AFB : Comment l'Etat procède-t-il pour faire monter les gens dans l'avion ?

GM : Les personnes subissent des pressions

diverses. La première est évidemment l'enfermement dont on a expliqué qu'il pouvait se prolonger de manière indéterminée. L'enfermement des autres membres de la famille est une autre forme de pression qui pèse sur le chef de famille. Et puis les petites menaces du genre : « Si la chambre du Conseil prononce ta remise en liberté, tu seras libéré en zone de transit. » ou encore « Si tu ne signes pas pour le retour volontaire, tu risques d'être signalé aux autorités de ton pays. ». Autre technique : le placement en cellule d'isolement. Enfin, l'augmentation progressive de l'usage de la contrainte et de la violence par les forces de police lors des tentatives d'expulsions successives : entrave des mains et parfois des jambes, ligotage complet de tous les membres, baillons, ...

AFB : On use donc toujours de la violence physique ?

RT : On en use et on en abuse. Des certificats médicaux et des traces évidentes de coups nous permettent de penser que la brutalité n'a pas disparu à l'aéroport. Malgré cela, la dénonciation de violences est très rarement suivie d'effet au niveau disciplinaire ou judiciaire.

AFB : Vu le contexte de frustration et d'angoisse, ne peut-on pas penser que certaines personnes sur le point d'être expulsées se montrent agressives ?

RT : C'est un fait mais il est clair que le départ forcé sous escorte présente des risques de dérapage que rien ne vient encadrer. Il n'y a pas de contrôle externe et rare sont les personnes qui portent plainte. Elles ont trop peur que cela n'aggrave leur situation et sont souvent convaincues que ça n'aboutira pas.

AFB : Les témoignages que vous rapportez sont parfois édifiants : séparation des familles, humiliations, coups, ... Une femme enceinte affirme même avoir été brutalisée.

RT : La situation devrait en effet préoccuper les parlementaires. Les témoignages sont récurrents et nous constatons nous-mêmes que certaines personnes ont été maltraitées. Lorsque la coercition est utilisée, elle doit être contrôlée. Certaines O.N.G. ont proposé que le Centre pour l'Egalité des Chances joue le rôle d'observateur indépendant. Pourquoi l'Etat choisit-il d'œuvrer dans l'ombre ?

AFB : Votre rapport est éloquent.

RT : Nous espérons qu'il permettra à chacun d'ouvrir les yeux ...

L'intégralité du rapport est disponible sur notre site www.aideauxpersonnesdeplacees.be

A qui profitent les migrations de travail ?

Les 8, 9 et 10 septembre s'est tenue à Bruxelles l'université d'ATTAC intitulée : « Une autre économie est nécessaire ». L'économie au sens large : production, distribution, consommation, travail et migrations... Ce dernier point, fruit d'une recherche menée conjointement par ATTAC et le CIRE, nous intéressait d'autant plus que pour une fois l'angle d'approche des migrations ne serait pas celui des droits fondamentaux ou des enjeux de l'intégration.

Que dégager de cette réflexion commune ? Migrations et développement doivent se penser ensemble et, si on ne réduit pas la question du développement à une simple assistance, il en ira de même pour les migrations et le commerce international. L'Organisation Mondiale du Commerce intègre d'ailleurs déjà la migration de travail comme une « dimension du commerce ».

Il faudra par contre distinguer les migrations selon les pays d'origine et les profils (professionnels, notamment) des migrants. Tout comme il faudra faire une distinction entre les projets individuels (d'un migrant, par exemple) et les intérêts collectifs des peuples. Si on peut comprendre qu'un jeune médecin africain veut valoriser sa formation dans un pays du Nord, la fuite des cerveaux n'est pas pour autant une politique à soutenir.

L'impact des systèmes de protection sociale n'est pas non plus à négliger : si l'Espagne a su régulariser massivement des centaines de milliers de migrants, n'est-ce pas aussi parce que son système de protection sociale reste relativement peu coûteux ?

Enfin, il faut lier les politiques migratoires qui restent des prérogatives essentiellement nationales et le développement du marché intérieur dans l'Union Européenne. Même si, à l'heure actuelle, nous sommes loin d'une politique migratoire européenne, il n'est plus possible pour un pays de penser sa politique migratoire sans penser Europe.

Pour alimenter sa réflexion, le groupe qui a mené cette recherche a bénéficié

d'apports importants, tant internes qu'externes. Pourtant, il avoue être loin de pouvoir définir des politiques réalisables à moyen terme et souhaitables du point de vue des travailleurs d'ici et de là-bas. Une analyse de l'état du monde sur le plan économique aboutit à la mise en évidence d'un double paradoxe.

D'une part, les pays pauvres « éduquent » plus et souhaitent donc que leurs travailleurs qualifiés restent parce que les former leur a coûté cher. Mais comme ils n'ont pas nécessairement de travail à leur proposer, cela ne les dérange pas de les voir partir car une fois qu'ils auront trouvé du travail au Nord, ils réinjecteront une partie de leurs gains dans l'économie de leur pays d'origine. D'autre part, les pays du Nord voient leur démographie diminuer et des besoins non satisfaits apparaître dans leur marché de l'emploi. Pour rester « compétitifs » dans la mondialisation, ils doivent attirer toujours plus de travailleurs qualifiés alors qu'il y a un chômage important dans leur population...

En 1981, lorsque la Maison d'Accueil Dominique Pire a ouvert ses portes. Héberger des réfugiés était une activité marginale. Les journaux ne parlaient d'eux que rarement. Vingt-cinq ans plus tard, il existe pratiquement 16 000 places d'accueil gérées par différents opérateurs et il n'est pas un jour où les médias n'abordent la question des migrations.

Soulignons au passage que l'information que nous recevons, même si elle existe en quantité, n'est souvent que superficielle et même parfois mensongère pour cacher des enjeux inavouables car avec la problématique des migrations, nous sommes à la croisée de différents domaines : le commerce, la mondialisation, les relations Nord/Sud, le développement mais aussi le social, le sécuritaire...

Avec ses données humanitaires, éthiques, économiques, politiques, sociales, la question des migrations est une question complexe à laquelle per-

sonne actuellement n'a encore pu répondre de manière globale. Personne en effet ne maîtrise la situation.

La preuve par l'Espagne qui, après avoir effectué une vaste opération de régularisation, se fait maintenant taper sur les doigts par ses partenaires européens. Elle aurait selon eux créé un appel d'air qui se traduit par un afflux de clandestins aux Canaries, à Ceuta, à Melilla. Une fois la porte espagnole franchie, l'Espace Schengen s'ouvre grand devant eux. S'ils ne craignaient d'en payer les pots cassés, certains pays se réjouiraient presque de ce que l'Espagne n'a que la monnaie de sa pièce.

Sans apporter de solutions, de toute façon inexistantes actuellement, des réflexions telles que celle menée par ATTAC ont au moins le mérite de nous faire prendre le recul nécessaire pour appréhender dans sa globalité un des grands défis de notre temps.

■ Anne Roulet

Siège social :

Rue du Marché, 35
4500 Huy
Tél : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
C.C.P. 000-0075670-10
FORTIS 240-0297091-81
ING 310-1134334-05
FORTIS 001-2016511-54

En France :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq
C.C.P. Paris17.563.64X
Crédit du nord-Lille
2906-113342-2

En Suisse :
EUROPE DU CŒUR-APD
C.C.P. Bulle 12-17332-1

Au Grand-Duché de Luxembourg :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Compte C.C.E. Luxembourg
1000/1457-2

En Grande-Bretagne : Father Pire Fund :
Camberwell Branch(206651)
P.O. Box 270
London SE 154RD - A/C 50361976

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable : Patrick Verhoost